Image not found or type unknown

Licenciement prof titulaire

Par **ntanyahu**, le **28/02/2016** à **17:39**

Bonjour
A 18 mois de la retraite - 60 ans et demi -(prof certifié, 9ème échelon, 12 ans comme titulaire)je pense être bientôt licencié, probablement pour "insuffisance professionnelle" au vu des grandes difficultés à enseigner de nos jours.
Comment puis-je être assuré de toucher l'indemnité de licenciement de la part du rectorat d'une part, et bénéficier des indemnités chômage d'autre part ? (sans me faire "avoir", ce qui ajouterait à ma condition mentale et physique - et financière - très difficile en ce moment.)
Merci pour votre aide, je suis un peu perdu dans le maquis juridique où les droits ne sont pas clairement définis? En tout cas dans la lecture profane que j'en fais.Aurai-je besoin d'un avocat ? L'institution va -t-elle essayer de trouver un moyen de contourner mes droits "éventuels"?

Par **fabrice58**, le **28/02/2016** à **19:55**

Vous êtes titulaire ou maître auxiliaire ?

Par **ntanyahu**, le **29/02/2016** à **09:04**

Bjr
Comme dit dans mon message, je suis titulaire.
Merci

Par **fabrice58**, le **29/02/2016** à **18:04**

Mea culpa !
Pour vous, pas de licenciement mais la révocation, donc sans indemnités.
Il y a dans la fonction publique des commissions de discipline qui prononcent les révocations, vous avez donc sûrement déjà eu des avertissements ou des blâmes.

Par **ntanyahu**, le **02/03/2016** à **09:59**

bjr
Non, du moins pas officiellement.
Mais alors pourquoi y a-t-il des indemnités de licenciement (3/4 du brut multiplié par X années selon ancienneté)et des allocations chômage ?
Cela me semble peu clair.
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés